



arreter par un vigile pour vol de vetements dans magasin

Par **nathyche**, le **10/07/2009** à **15:13**

je me suis faite arreter dans un magasin par un agent de sécurité, j'avais dans mon sac des vetements, d'une valeur de 40 euros. J'ai payé , puis la responsable à pris ma carte d'identité, à rempli un papier(je n'ai rien signé), m'a dit de ne plus revenir dans ce magasin, puis je suis partie, est ce que je risque d'avoir des poursuites? je suis tres inquiete, c'est la premiere fois que je fais cela, repondez moi je vous en prie

Par **cram67**, le **13/07/2009** à **14:26**

Si la gérante ne dépose pas plainte, ce qui semble être le cas, vous ne serez pas poursuivi pour vol.

Evitez de retourner dans ce magasin, car vous n'arriverez jamais à faire passer le vol d'accessoires tel que des vêtements comme une nécessité.

article 311-3 du code pénal :

"le vol est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45000 € d'amende"